



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2024

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : Véronique WOLFF Adjointe au Maire - Gérard HINDENNACH Adjoint au Maire- Éric FALK, Adjoint au Maire - Mathieu DURANDOT - Fabrice BAERMANN - Serge KELLER- Sandrine TRESCHER Etienne KRUX- Hervé KEITH

Membres excusés : Thomas HOENEN donne pouvoir à Hervé KEITH- Claudia MULLER donne pouvoir à Sandrine TRESCHER - Cécile MULLER donne pouvoir à Fabrice BAERMANN

Conseillers élus : 15

Membre absent : Jean LECHNER

En fonction : 14

Présents : 10

Compte-rendu affiché

Le

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Hervé KEITH comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Michel Bock, maire de la commune de Saessolsheim de 1983 à 2001, décédé le 11 avril 2024.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024.

Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Travaux

3.1 Installation de nouveaux équipements aux aires de jeux :

M. le Maire présente un devis de la société EPSL pour la rénovation des aires de jeux. Lors de la réunion de la commission voirie qui avait lieu le 29 avril 2024 plusieurs nouvelles installations ont été choisies selon le devis.

M. le Maire présente un devis d'une valeur de 13 342.90 € HT pour la pose de plusieurs éléments à l'aire de jeux près de l'Eglise et à l'aire de jeux au Parc 'Les Perdrix'.

Le devis pour l'aire de jeux de l'Eglise comprend :

- La fourniture et la pose d'un jeu à ressort individuel type coccinelle d'une valeur de 1780 € HT
- La fourniture et la pose d'un jeu à ressort individuel type Colvert d'une valeur de 1 139 € HT.
- La fournitures et la pose d'un jeu à ressort 4 places type Papillons d'une valeur de 1 888 € HT.
- La fourniture et la pose de rondins en pin d'une valeur de 1 868 € HT.

Le devis pour l'aire de jeux au Parc Les Perdrix comprend :

- La fourniture et la pose d'un portique pour une valeur 3 870 € HT.
- La création d'une fosse pour accueillir le sol fluant d'une valeur de 1 402 € HT
- La fourniture et la mise en œuvre sur 30 cm gravillon roulés lavés 4/8 pour la réalisation de la zone de sécurité d'une valeur de 1 181.40 € HT.
- La fourniture et la pose de planches de rives en bois pour une valeur de 816.00 € HT.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier les travaux à la Société EPSL pour un montant global de 13 342.90 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents

3.2 Installation d'un défibrillateur à l'Espace communal Les Perdrix

M. le Maire présente un devis d'une valeur de 1 028 € HT pour l'installation du défibrillateur à la salle polyvalente. Le devis comprend le défibrillateur, la mise en route, ainsi que l'affichage et la signalétique conventionnels.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'installer le défibrillateur pour une valeur de 1 028 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

3.3 Travaux de toiture à la laiterie

M. le Maire présente un devis de l'entreprise GIESLER pour des travaux de toiture à la laiterie, au 6 rue de la Libération, d'une valeur de 4 434.41€ HT. Le devis comprend la nacelle, la dépose et la démolition de la faitière, la fourniture et la pose de la faitière, le remplacement de la gouttière et l'habillage des rives.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier les travaux de remplacement de la faitière et l'habillage des rives à l'entreprise GIESSLER pour une valeur de 4 434.41 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

3.4 Travaux de peinture -accessibilité bâtiments publics

M. le Maire rappelle que lors du marché d'accessibilité des bâtiments publics les travaux de peintures n'avaient pas été attribués, il reste encore des travaux de peintures intérieures à réaliser.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise WEBER Création pour les travaux de peintures dans les toilettes et le couloir de la Mairie ainsi que dans le local des jeunes pour une valeur de 2700€. Le devis comprend également des travaux de peintures à l'extérieur, notamment à l'horloge et à l'abri de bus pour une valeur de 2 350 € HT.

M le Maire propose de confier à l'entreprise WEBER Création les travaux de peinture intérieures et de prévoir les travaux de peintures extérieures lors des journées de travail organisées régulièrement par le conseil municipal.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier les travaux de peintures intérieures, dans les toilettes et le couloir de la Mairie ainsi que le local des jeunes, à l'entreprise WEBER Création pour une valeur de 2700 HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

3.5 Installation d'un filtrage d'eau sur la chaudière de la salle polyvalente et du groupe scolaire

M. le Maire donne la parole à M. KRUX Etienne qui présente un devis de la société REGMATHERN pour l'installation d'un filtrage d'eau, pot à boue, sur l'arrivée de la chaudière de la salle polyvalente et du groupe scolaire.

M. KRUX présente les avantages d'une telle installation qui permet de protéger la chaudière des impuretés et permet un maintien du rendement des chaudières.

Le devis d'une valeur de 3 850 € HT ne comprend que le matériel, l'installation sera par ses soins.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir le pot à boue pour une valeur de 3 850 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

3.6 Travaux de voirie

M. le Maire présente un devis de l'entreprise SATER d'une valeur de 37 291.45 € HT pour l'aménagement des entrées de SAESSOLSHEIM, en venant de DUNTZENHEIM et de LANDERSHEIM.

Il s'agit de travaux de terrassement pour la pose des bordures avec mise en cordon des déblais réutilisables et évacuation des déblais excédentaires.

Le devis comprend également des travaux de voiries au carrefour des rues des Champs et rue du Chatelet et de la rue du Chanvre et la rue du Lin.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier l'ensemble des travaux de voirie à l'entreprise SATER pour une valeur de 37 291.45 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

4. Bureau de vote pour les élections européennes/ Organisation et déroulement

M. le Maire revient sur l'organisation des élections européennes qui se dérouleront le 9 juin 2024.

M. le Maire est chargé de la bonne organisation du bureau de vote.

Le bureau de vote sera composé comme suit le 9 juin 2024, ouvert de 8h00 à 18h00

<u>8h00 -10h00</u>	<u>Éric FALK</u> - Claudia MULLER- Etienne KRUX
<u>10H00 -12H00</u>	Hervé KEITH – <u>Gérard HINDENNACH</u> - Serge KELLER
<u>12H00 -14H00</u>	<u>Fabrice BAERMANN</u> - Mathieu DURANDOT- Cécile MULLER
<u>14H00-16H00</u>	Thomas HOENEN- <u>Jean LECHNER</u> - Sandrine TRESCHER
<u>16H00 -18H00</u>	Véronique WOLFF- <u>Dominique MULLER</u> - Marjorie GRABER

Ce tableau tient lieu de convocation pour les membres du bureau

5. Eclairage public : bilan des extinctions entre 2022/2023

M. le Maire souhaite faire un bilan sur la consommation de l'énergie électrique sur l'année 2023 suite à la modification des horaires de fonctionnement des éclairages publics. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2022 les horaires avaient été modifiés et l'éclairage public est depuis éteint de 22h00 à 5h00 du matin.

M. le Maire présente un tableau représentatif de la consommation des 4 postes d'éclairages publics. Le tableau indique une baisse de 21.50 % de la consommation globale contre une augmentation de 1.70 % du coût de la consommation par rapport à 2022.

Le coût de l'énergie ayant beaucoup augmenté ces derniers mois, l'ensemble des membres du Conseil Municipal considère qu'il est encore possible d'améliorer le dispositif.

M. le Maire propose d'apporter des modifications aux horaires d'éclairage et propose, à titre d'essai, d'éteindre complètement l'éclairage public durant la période estivale, du 1^{er} juin au 1^{er} août 2024 et de l'éteindre par après de 22h30 à 5h30.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- que l'éclairage public sera éteint de 22h30 à 5h30 et ce à partir du 1^{er} août 2024,
- de réaliser une période d'essai d'extinction totale de l'éclairage public entre fin mai et fin juillet.

6. Divers

- Journée de travail le 18 mai de 7h30 à 12h00
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 3 juin 2024
- L'Assemblée Générale du Réseau d'Animation Jeunes aura lieu le 14 juin 2024

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	DURANDOT Mathieu	MULLER Claudia
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.